

2^e édition
2018-2019



TROPHÉES
DE L'ADAPTATION
AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE
EN MÉDITERRANÉE

APPEL A CANDIDATURES

*Ce concours s'adresse aux collectivités territoriales, agences nationales et Universités publiques, à des ONG ou des entreprises, acteurs du secteur privé en association avec un acteur public local, ayant mis en œuvre d'une action d'adaptation, au sein de **L'aire bioclimatique méditerranéenne de tout ou partie des pays suivants** : Albanie, Algérie, Autorité Palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Monténégro, Portugal, Slovénie, Syrie, Tunisie, Turquie.*

Concours
initié par



Partenaires



Union for the Mediterranean
Union pour la Méditerranée
الإتحاد من أجل المتوسط



Le bassin méditerranéen est un « point chaud » du changement climatique. En effet, si l'on se réfère aux dernières publications scientifiques, les tendances des cinq dernières décennies devraient perdurer, avec d'ici à la fin du siècle :

- ✓ Une hausse des températures moyennes comprise entre 3 et 5°C.
- ✓ Une baisse des précipitations de 35% sur les rives sud et est et de 25% sur la rive nord.
- ✓ Une élévation moyenne du niveau marin comprise entre 20 et 60 cm.

Plus rapide qu'ailleurs, ces évolutions du climat entraîneront de multiples et fortes conséquences humaines et socio-économiques: réduction des ressources en eau, accélération de la désertification, hausse de la mortalité liée aux fortes chaleurs, aggravation des risques littoraux, etc.

Les acteurs publics, privés et les ONG se mobilisent et développent des solutions pour adapter les territoires méditerranéens au changement climatique.

Les actions mises en œuvre ont vocation à être mises sur le devant de la scène pour inciter les acteurs méditerranéens à s'engager à leur tour.

Pour cela, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), appuyée par ses partenaires méditerranéens (Union pour la Méditerranée (Upm), Plan Bleu, Agence des Villes et des Territoires Méditerranéens durables (AViTeM)) **lance la deuxième édition des « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique en Méditerranée »**, pour récompenser les meilleures actions en matière d'adaptation.

Qui peut se porter candidat ?

Ce concours s'adresse aux collectivités territoriales, agences nationales et Universités publiques, à des ONG ou des entreprises, acteurs du secteur privé en association avec un acteur public local, ayant mis en œuvre d'une action d'adaptation.

Ce concours concerne les territoires qui sont inclus dans **l'aire bioclimatique méditerranéenne de tout ou partie des pays suivants** : Albanie, Algérie, Autorité Palestinienne, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine, Malte, Maroc, Monténégro, Portugal, Slovaquie, Syrie, Tunisie, Turquie.



Quelles actions d'adaptation au changement climatique peuvent entrer dans le cadre de ce concours ?

Les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique en Méditerranée » récompensent les actions exemplaires d'adaptation au changement climatique portées par les territoires.

Les actions doivent être réalisées ou en cours de réalisation (les projets non lancés ne pourront pas être jugés recevables) et présenter des résultats en termes d'adaptation au changement climatique mesurables.

Les actions doivent entrer dans le cadre de l'une des 3 catégories de prix du concours. Ces catégories s'appuient sur les trois approches complémentaires définies par la communauté internationale¹ :

▪ **Catégorie 1 « Aménagements, infrastructures et bâtiment »**

Cette catégorie fait référence aux approches infrastructurelles d'aménagement et de construction faisant appel à des services d'ingénierie, pour rendre les bâtiments, les infrastructures et les espaces urbanisés plus résilients aux phénomènes climatiques.

Dans cette catégorie peuvent donc concourir les actions relevant d'investissements directs qui contribuent à rénover/concevoir des bâtiments, espaces publics, infrastructures et réseaux, afin de les adapter au changement climatique.

➔ *A titre d'exemple, on peut citer : les actions d'aménagement urbains visant à améliorer le confort thermique estival ou la gestion des eaux pluviales, les actions de gestion intégrée des zones côtières, les actions d'adaptation des bâtiments, les actions visant à renforcer la robustesse des réseaux et infrastructures aux événements climatiques...*

▪ **Catégorie 2 « Ecosystèmes et ressources naturelles »**

Cette catégorie fait référence aux approches qui mobilisent les fonctions et services fournis par les écosystèmes ainsi qui préservent les ressources naturelles (eau, forêt, ressources halieutiques, etc.). Elles contribuent ainsi à améliorer la résilience des écosystèmes et du grand cycle de l'eau donc terrestre, aquatique et marine.

¹ Classification des actions d'adaptation selon leur nature, développée dans le Livre Blanc de la Commission Européenne sur l'adaptation (SEC 2009 ; EEA Report No 3/2013) :

- les approches infrastructurelles «grises», qui regroupent des mesures d'intervention physique ou de construction faisant appel à des services d'ingénierie pour rendre les bâtiments et infrastructures qui sont essentiels au bien-être économique et social plus résistants aux phénomènes extrêmes ;
- les approches structurelles «vertes», qui contribuent à améliorer la résilience des écosystèmes et, tout en cherchant à enrayer la perte de biodiversité et la dégradation de l'écosystème et à restaurer les cycles de l'eau, utilisent les fonctions et services fournis par les écosystèmes afin d'aboutir à une solution d'adaptation plus rentable et parfois plus facile à mettre en œuvre qu'en comptant uniquement sur l'infrastructure grise ;
- les approches non structurelles «modérées» (ou approches douces), dans le cadre desquelles sont conçues et mises en œuvre des politiques et des procédures, des contrôles relatifs à l'affectation des terres, la dissémination d'informations et des mesures d'incitations économiques afin de réduire ou de prévenir la vulnérabilité.

Dans cette catégorie peuvent donc concourir les actions qui privilégient la fonctionnalité des services écosystémiques, dont dépendent de nombreuses activités humaines (agriculture, pêche, sylviculture, tourisme, protection contre les inondations, accès aux ressources en eau, etc.), en préservant/restaurant/améliorant la résilience des ressources naturelles (eau).

→ *A titre d'exemple, on peut citer : les actions de rafraîchissement urbain basées sur les écosystèmes (sol, eau, végétation), les actions d'aménagement visant à favoriser les continuités écologiques, les actions visant à maîtriser la demande en eau potable ou à mobiliser des ressources alternatives, les actions contribuant à l'adaptation des pratiques agricoles et forestières au changement climatique...*

▪ **Catégorie 3 « Méthodes de conception et de mise en œuvre des politiques publiques »**

Cette catégorie fait référence aux approches non structurelles, dans le cadre desquelles sont conçus et mis en œuvre des politiques, des procédures, d'outils de planification, de financement, des incitations et la diffusion d'informations contribuant à la réduction de la vulnérabilité par une meilleure prise en compte des risques.

Dans cette catégorie peuvent donc concourir les actions qui contribuent, d'une part, à améliorer les connaissances ou informer/sensibiliser/inciter/changer les comportements individuels et collectifs et, d'autre part, à faire évoluer la gouvernance et les cadres réglementaires (planification urbaine notamment), afin de préparer l'ensemble des acteurs au changement climatique.

→ *A titre d'exemple, on peut citer : les programmes de recherche territoriaux, les démarches de prospective en relation avec le changement climatique, les actions visant la formation/sensibilisation/l'engagement des acteurs et décideurs sur les territoires, les actions incitatives et/ou réglementaires, les actions visant l'intégration du changement climatique dans les politiques publiques...*

Il sera demandé au candidat portant une action d'adaptation s'appuyant sur une combinaison de ces approches de se positionner dans l'une de ces catégories en l'indiquant dans la fiche résumé du formulaire de candidature.

NB : Il est possible pour un même candidat, s'il le souhaite, de présenter plusieurs dossiers de candidature, mais seulement un dossier par catégorie de prix.

Quels sont les critères d'appréciation pris en compte ?

Les critères d'appréciation du dossier de candidature sont :

- les résultats en termes d'adaptation au changement climatique de l'action
- l'exemplarité dans la mise en œuvre de l'action d'adaptation
- la reproductibilité de l'action d'adaptation à d'autres territoires

Quels bénéfices associés à la participation au concours ?

La remise des Trophées se tiendra fin mai 2019 à l'occasion de ECCA à Lisbonne (Portugal) ou fin juin lors du Sommet des deux rives à Marseille (France).

Les nominés (gagnant dans chaque catégorie de prix) recevront un diplôme et bénéficieront d'un rayonnement national et international, au travers d'une large valorisation l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), appuyée par ses partenaires méditerranéens (Union pour la Méditerranée (Upm), Plan Bleu, Agence des Villes et des Territoires Méditerranéens durables (AViTeM), et notamment via :

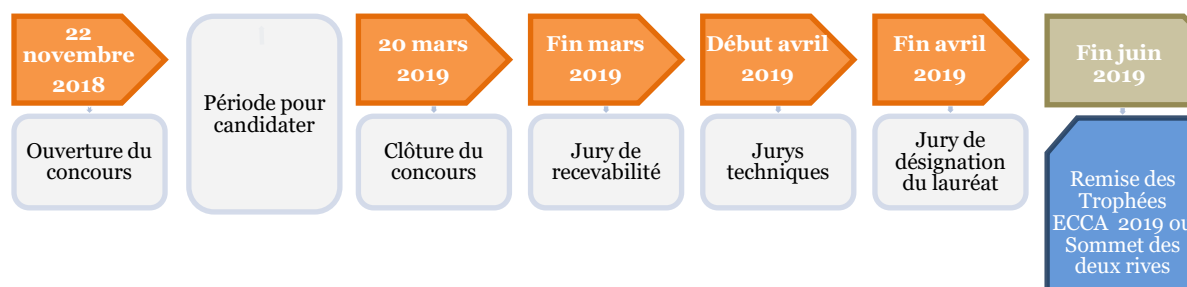
- un accompagnement par les partenaires des Trophées
- une invitation et une tribune à deux colloques d'envergure internationale
- une valorisation internationale de votre action (actions presse, publication dédiée...)

Quelles sont les étapes de sélection des candidatures ?

La sélection des gagnants du concours (3 nominés et 1 lauréat) se déroule en 3 temps :

1. Un jury de recevabilité chargé de valider la recevabilité des candidatures
2. 3 jurys techniques chargés de sélectionner parmi les dossiers de candidature pour chaque catégorie, un gagnant, appelé « Nominé »
3. Le jury de désignation du lauréat chargé de sélectionner, parmi les 3 nominés, le « Lauréat 2019 »

Quelles sont les dates clés du concours ?



Modalités de participation

1. Télécharger le dossier sur le site des Trophées (rubrique - Participer) :

- www.medadapt-awards.com/participer/

2. Remplir le dossier de candidature, composé de la fiche-résumé et du formulaire

NB : Les dossiers devront obligatoirement être complétés en français ou en anglais.

3. Envoyer par mail le dossier de candidature complété impérativement avant le mercredi 20 mars 2019 (UTC-00:00) à l'adresse email :

ed2018@medadapt-awards.com

4. Après l'analyse des dossiers par les jurys, si votre candidature est nominée dans sa catégorie, vous serez convoqués à une audition organisée par le jury de sélection du concours (avec possibilité d'audio/vidéoconférence).

5. Si votre candidature est nominée, vous serez conviés à la remise des prix qui se tiendra dans le cadre fin mai 2019 : ECCA (Lisbonne - Portugal) ou fin juin 2019 : Sommet des deux rives (Marseille - France).

Informations complémentaires

➔ Le retrait de l'appel à candidatures, du formulaire de candidature et du règlement du concours se fait par téléchargement gratuit à partir du site des Trophées :

- www.medadapt-awards.com

Toute demande de renseignement concernant les « Trophées de l'Adaptation au Changement Climatique en Méditerranée » peut être adressée à l'animation du concours soit via :

- email - ed2018@medadapt-awards.com
- formulaire de contact sur le site- www.medadapt-awards.com/contact